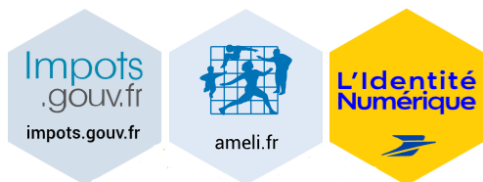


Échange de permis de conduire étranger

Connectez vous au site

ants.gouv.fr

Utilisez vos identifiants ANTS ou la fonction sécurisée **France Connect**.



Rendez-vous dans

Mon espace conducteur

Commencez une nouvelle demande

Je demande l'enregistrement ou un échange de mon permis de conduire étranger

- 1 Répondez aux questions qui vous sont posées.
- 2 Complétez votre état civil.
- 3 Renseignez votre adresse de domicile.
- 4 Fournissez une photo d'identité rapidement et facilement grâce à la e-photo.
- 5 Téléversez vos pièces justificatives.
- 6 Relisez et confirmez votre demande.

Votre dossier sera analysé par le service instructeur.

Consultez l'avancée de votre démarche 7j/7 depuis votre espace conducteur.

Attention, tous les détenteurs d'un permis de conduire émis par un pays étranger (hors UE et EEE) ne sont pas éligibles à la procédure.
Vérifiez la liste des pays permettant l'échange.

Pièces justificatives pour un échange standard

Documents obligatoires :

- justificatif d'identité ;
- justificatif de régularité du séjour ;
- justificatif de domicile ;
- attestation de droits à conduire de moins de 3 mois.

Documents complémentaires en fonction du demandeur et du permis détenu :

- justificatif de résidence normale dans l'état étranger au moment de la délivrance du permis étranger ;
- traduction de l'attestation des droits à conduire si elle n'est pas écrite en français ;
- le décret de naturalisation.

Pour tout autre motif de demande d'échange, veuillez vous référer au site [service-public.fr](https://www.service-public.fr).



Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Besoin d'aide dans votre démarche ?

Les médiateurs du point numérique peuvent vous accompagner pas à pas dans votre démarche en ligne.

Vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse suivante :

pref-pan-etrangers@nord.gouv.fr

ou par téléphone au

03.20.30.55.41

ou prenez rendez-vous via

www.nord.gouv.fr

Des questions sur votre démarche en cours ?

Les conseillers de l'ANTS sont joignables

par téléphone au **34 00** du lundi au

vendredi entre 8h30 et 17h.



Échange de permis de conduire étranger en permis français

Depuis le 4 août 2020, la demande d'échange de permis de conduire s'effectue uniquement sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés :

ants.gouv.fr

Aucun dépôt papier ne sera accepté ou traité en préfecture du Nord.